



FICHE TECHNIQUE DISPOSITIF POST-URGENCE

1. Modalités et conditions d'attribution de l'aide

La distribution de l'aide se fera par le biais de Chèque d'Accompagnement Personnalisé d'un montant de 100€ par adulte et de 50€ par enfant vivant dans le foyer. Ces chèques donneront droit aux enseignes liées à trois types d'achat : Hébergement et Habitat / Alimentation / Habillement.

Cette aide est sans condition de revenu et s'adresse aux locataires et aux propriétaires qui se sont déclarés comme sinistrés auprès de leur commune ou de leur assurance avant le 29 février 2012.

- Le sinistre doit concerner le lieu d'habitation au sens strict
- L'habitation sinistrée doit être la résidence principale.

2. Pièces à fournir pour en bénéficier

- Une copie de la déclaration de sinistre faite auprès de votre commune ou de votre assurance
- Une attestation de domicile
- La fiche de liaison renseignée
- Une photocopie des pièces d'identité des personnes composant le foyer
- Le reçu d'avis d'imposition (ou autre document attestant de la composition du foyer)
- Le dossier complet de demande d'aide est à renvoyer à :

La Croix-Rouge française
Délégation Régionale Paca Corse
201 Chemin de Faveyrolles
CS 003 83192 Ollioules

3. Pour vous aider à remplir le dossier de demande d'aide

Des permanences sont assurées par les équipes de la Croix-Rouge française dans les antennes régionales et certains lycées. Toutes les informations sur le dispositif sont à votre disposition sur : www.regionpaca.fr • www.croix-rouge.fr

4. Commission d'attribution et distribution

Après l'étude de votre dossier en commission d'attribution de l'aide vous recevrez un courrier pour vous annoncer la décision et le planning de distribution de l'aide dans votre département.

5. Complément apporté par la Croix-Rouge française

L'aide accordée dans le cadre de ce dispositif pourra être complétée en fonction des besoins des familles par des Chèques d'Accompagnement Personnalisé « Croix-Rouge française » dès la première commission d'attribution de l'aide.

Les personnes dans les situations les plus précaires pourront également bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement personnalisé.


FICHE DE LIAISON DISPOSITIF POST-URGENCE « AIDE AUX SINISTRES DES INTEMPERIES 2011 »

1 fiche par foyer à renvoyer avant le 7 avril 2012

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Numéro de Tel :

Adresse :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Concubin(e)**Composition du foyer :**

Nom - Prénom	Date de naissance	Parenté	Salarié	Recherche d'emploi	RSA
	__ / __ / ____				
	__ / __ / ____				
	__ / __ / ____				
	__ / __ / ____				
	__ / __ / ____				

Détail du sinistre :

Date du sinistre : __ / __ / __	OUI	NON
Le sinistre concerne-t-il votre résidence principale?		
Etiez-vous assuré au moment du sinistre ?		
Avez-vous déclaré le sinistre auprès de votre commune ?		
Avez-vous déclaré le sinistre auprès de votre assurance ?		
Avez-vous dû quitter votre logement ?		
Avez-vous bénéficié d'une autre aide ?		
Si oui laquelle ? et de quel montant ?		

Exprimez vos besoins :

Quels dommages le sinistre a-t-il causé ?

L'inondation a touché quelles pièces ?

Quelles sont vos pertes ? mobilier vêtements électroménager vivres autres

Quels sont vos besoins ?

.....

.....

Rapport de situation :

Avez-vous fait une déclaration de sinistre en 2010 ? OUI NON

Êtes-vous (ou l'un des membres du foyer) suivi par un référent social ? OUI NON

Si OUI contact du référent social : Structure : Nom :

Adresse : N° de tél :

Vérifiez que votre dossier comporte :

- Une copie de la déclaration de sinistre faite auprès de votre commune ou de votre assurance
- Une attestation de domicile
- Cette fiche de liaison complétée
- Une photocopie des pièces d'identité des personnes composant le foyer
- Le reçu d'avis d'imposition (ou autre document attestant de la composition du foyer)



croix-rouge française

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DISPOSITIF POST-URGENCE
« AIDE AUX SINISTRES DES INTEMPERIES 2011 »**

- Accompagnement à la constitution de dossier -

Pour vous aider à remplir le dossier de demande d'aide, des permanences sont assurées par les équipes Croix-Rouge française et des agents de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les antennes de la Région, certains lycées, délégations locales Croix-Rouge française et certains CCAS aux dates indiquées ci-dessous :

Hôtel de Région Provence-Alpes Côte d'Azur
27, place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
www.regionpaca.fr

Antenne du Var
17, place de la liberté
BP 420
83055 Toulon cedex
Tel : 04.94.92.46.00 / Fax : 04.94 92.46.01

Antenne des Alpes de Haute-Provence
Immeuble les colonnes,
19 rue du docteur Honorat - BP 29
04001 Digne cedex
Tel : 04 92 31 92 00 / Fax : 04 92 31 92 05

Antenne des Alpes Maritimes
33, avenue Notre-Dame
BP 51449
06008 Nice Cedex 1
Téléphone : 04 93 72 44 00 / Fax : 04 93 72 44 29

Antenne de Vaucluse
Passage de l'Oratoire - Place Maurice Bonnard
84000 AVIGNON
Tél : 04.90.14.40.60 / Fax : 04.90.14.40.72

CCAS de Vidauban
1 place Clémenceau 83550 Vidauban

Lycée polyvalent régional du Val d'Argens
Allée Vaugrenier
83490 Le Muy

Lycée polyvalent Maurice Janetti
Quartier Mirade
BP 50550
83470 Saint Maximin la Ste Baume

Délégation locale Croix-Rouge française Fréjus-St
Raphael
Villa Marie
447 Avenue Aristide Briand
83600 Fréjus

Délégation locale Croix-Rouge française
Draguignan
724 bd Brossolette
83300 Draguignan